

ORDRE DES AVOCATS A LA COUR DE PARIS

Application de la loi du 11 Septembre 1940

Nom : Blanc

Prénoms : Emmanuel

né le 17 mars 1911 à Kichineff (Roumanie)
Inscrit au Tableau le 24 janvier 1934

Pièces Justificatives ne a répondu à aucune Circulaire
Il résulte de notes de son Rapporteur pour l'admission au stage
qu'il a obtenu sa nationalisation par décret du
1^{er} Décembre 1931

Par sa nationalité fr. d'origine

Situation de famille Il a répondu au Questionnaire au début de la guerre 1939
qu'il était mobilisé comme Sergent d'Infanterie
Dépôt 144 - G. O. T. - 2^e Co à Roumans (Strasbourg)

Par unité combattante

Observations : Rejet - art 1^{er}

Le Rapporteur

Rud. D. [Signature]

ORDRE DES AVOCATS
A LA
COUR DE PARIS



RETOUR
A L'ENVOYEUR

Monsieur

Emmanuel Blanc

Avocat à la Cour de Paris

Rue *de Buffon* 139

Paris

RETOUR
A L'ENVOYEUR

1/11 En zone libre sans adresse
En zone libre sans
adresse

2/11/12

PARTI SANS
LAISSER C...

© Ordre des Avocats de Paris

Raymonde NOIREAUT-BLANC

AVOCAT A LA COUR

29, Avenue de la République

Tél.: Avron 10-13 BAGNOLET

31 janvier 1941

Monsieur et cher Confrère,

Comme vous me l'aviez demandé, j'ai essayé de faire prévenir mon mari, Emmanuel BLANC, de la nécessité où j'étais de vous présenter ses papiers militaires. Je n'ai malheureusement jusqu'à présent, rien pu recevoir de lui qui, je vous l'ai dit je crois, se trouve encore en zone libre. Dans ces conditions, et en attendant son retour qui ne saurait tarder, je me permets de vous indiquer moi-même ce que je sais de ses services durant cette guerre.

1°) Mobilisé le premier jour, il a rejoint son corps à Romans, au dépôt d'Infanterie. Il avait, à l'époque le grade de sergent-chef.

2°) Il a été versé au début du mois d'Octobre, au 16° Régiment de Tirailleurs Tunisiens, qui est non seulement une unité combattante, mais encore un régiment d'élite. Avec ce régiment, il a été envoyé fin Novembre en Syrie.

3°) Au début du mois de Février 1940, ayant fait une demande pour venir suivre en France, le peloton des Aspirants, il a été envoyé au Camp d'Auvours où il a effectivement suivi les cours.

4°) Nommé Aspirant le 1er. Mai 1940, il a à ce moment bénéficié d'une permission

la première depuis la mobilisation , qu'il est venu passer à Paris . Avant de quitter le Camp d'Auvours , il a comme tous ses camarades choisi le régiment auquel il désirait être affecté , et son choix s'est porté sur le 124^o régiment d'Infanterie , qui à l'époque , tenait la frontière belge .

5°) Par suite d'un abcès qu'avait provoqué la piqûre anti-typhoïdique faite à Auvours et pour lequel il fut opéré et soigné il n'a pu rejoindre le dépôt de son régiment , à Mamers , que le 5 Juin date à laquelle d'ailleurs , il n'était pas guéri puisqu'il dut rester au dépôt pour y être soigné .

6°) Au moment de la retraite et de l'évacuation de Mamers , il est resté dernier officier dans cette ville qu'il n'a quittée qu'après en avoir subi tous les bombardements aériens , le 16 Juin , je crois .

7°) Il a fait toute la retraite à bicyclette et , après avoir à maintes reprises, risqué d'être encerclé , il a réussi à rejoindre le lieu de repli de son dépôt , à Razac d'Eymet (Dordogne) où il a été démobilisé le 5 Septembre 1941 .

Vous voyez donc que , du jour de la mobilisation et jusqu'à l'armistice , il n'a pas cessé d'appartenir à une unité combattante puisqu'il n'a pas cessé d'être dans l'Infanterie .

J'espère que ces renseignements vous suffiront et vous permettront , au minimum , de réserver votre décision en ce qui concerne mon mari .

Veillez croire , Monsieur et cher

Raymonde NOIREAUT-BLANC

AVOCAT A LA COUR

....

à l'expression de mes meilleurs sentiments
confraternels .

Ray. N. Noireaut-Blanc

Monsieur VIGIER
Avocat à la Cour
PALAIS

© Ordre des Avocats de Paris